

Y a-t-il une vérité en morale ? - La réponse de l'émotivisme

L'émotivisme est la thèse selon laquelle la fonction des jugements moraux est d'exprimer et de susciter des sentiments. Le mal renvoie à une émotion de dégoût et de rejet, tandis que le bien renvoie à un sentiment d'approbation et d'adhésion.

Un désaccord moral n'est alors que l'expression d'une différence de sensibilité. L'un ressent par exemple un sentiment de dégoût que l'autre ne ressent pas. Aucune justification rationnelle ne peut être donnée à la morale ; les normes et les valeurs morales sont sans fondement objectif.

L'émotivisme propose plusieurs arguments en faveur de la thèse selon laquelle les jugements moraux n'ont pas de valeur de vérité.

√ Premier argument

- (1) Un jugement moral n'est que l'expression de sentiments de blâme et d'approbation
- (2) Il n'y a pas de sens à dire d'un sentiment qu'il est vrai ou qu'il est faux
- (3) un jugement n'a une valeur de vérité que s'il y a un sens à dire qu'il est vrai ou faux

CONCLUSION : Un jugement moral n'a pas de valeur de vérité

√ Deuxième argument

Préalables :

(1) un jugement a un *contenu factuel* si et seulement s'il est empiriquement vérifiable (il y a des observations qui permettraient de montrer que ce jugement est vrai ou qu'il est faux)

(2) un jugement est *analytique* si et seulement si la valeur de vérité de ce jugement est déterminée par la signification des termes qui le composent (il suffit de comprendre, d'*analyser* le sens de ce jugement pour savoir s'il est vrai ou faux)

Exemples de jugements ayant un contenu factuel :

"Il fait 8°C dans cette pièce", "Il n'y a pas d'absent aujourd'hui"

Exemples de jugements analytiques :

"si un homme est célibataire, alors il n'est pas marié", "les barbus ont une barbe", "un triangle est une figure géométrique"

Argument :

(3) Si un jugement a une valeur de vérité, alors soit ce jugement a un contenu factuel, soit ce jugement est analytique

- (4) un jugement moral n'a pas de contenu factuel
- (5) un jugement moral n'est pas analytique

CONCLUSION : Un jugement moral n'a pas de valeur de vérité

√ Troisième argument

(1) Un jugement moral consiste en l'attribution d'un prédicat éthique à quelque chose

(2) Un jugement qui consiste en l'attribution d'un prédicat à quelque chose n'a de valeur de vérité, que si le prédicat en question renvoie à une propriété réelle de cette chose

(3) un prédicat éthique renvoie à un sentiment de la personne qui prononce le jugement moral

(4) un sentiment d'une personne qui prononce un jugement moral sur quelque chose n'est pas une propriété réelle de cette chose

CONCLUSION : Un jugement moral n'a pas de valeur de vérité